

Notre engagement qualité

Musique et Danse en Loire-Atlantique développe une activité de formation professionnelle depuis 1999.



L'offre de formations proposée par Musique et Danse en Loire-Atlantique répond à l'intégralité des 21 indicateurs permettant d'évaluer le respect des 6 critères de qualité précisés par le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Musique et Danse en Loire-Atlantique est référencé au **Datadock** depuis novembre 2017, permettant aux opérateurs financeurs de la formation professionnelle de prendre en charge le financement de nos propositions de formation.

Une nouvelle évolution du secteur de la formation professionnelle nous conduit à nous engager dans un processus d'amélioration continue avec la certification **Qualiopi** afin de répondre aux indicateurs Qualité créés par la loi « Avenir professionnel ». L'audit de certification mené par l'organisme certificateur CertUp Maïeutika est programmé en octobre 2021.

La formation professionnelle continue est un droit pour toute personne engagée dans la vie active.

Notre organisme de formation est enregistré auprès de la DIRECCTE Pays de la Loire. Dès l'obtention de la certification Qualiopi, nos actions de formation répondant aux critères qualité exigés par le Référentiel National Qualité (RNQ) Qualiopi, pourront être prises en charge auprès des fonds de formation ou de Pôle emploi pour les formations programmées à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Pour rappel, votre opérateur de compétences (OPCO) dépend de votre activité professionnelle (Exemples : Afdas pour le secteur artistique, Uniformation pour le secteur de l'enseignement artistique...).

Modalités pédagogiques de nos formations

Les intervenants et formateurs auxquels nous faisons appel sont choisis en fonction de leur expertise métier, de leur connaissance de l'environnement professionnel des enseignements et des pratiques artistiques de la musique et de la danse et de leur capacité à développer des contenus de formation adaptés à votre contexte professionnel et à la culture métier des acteurs des enseignements artistiques.

Nos formats de formation sont adaptés à la réalité des métiers du secteur et aux contraintes liées à l'exercice de l'activité des enseignants artistiques (journées de 5 heures en temps scolaire sur un créneau de 9h30 à 16h / journées de 6 à 7 heures durant les périodes de vacances scolaires).

Nous sommes en mesure de proposer des formations en présentiel, à distance, ou en blended learning, en fonction des thématiques, mais nous nous adaptons aux souhaits et aux pratiques des professionnels que nous accompagnons par rapport au contexte en cours.

Nos formations font l'objet d'une évaluation qui se déroule de la manière suivante :

- Envoi d'un questionnaire de positionnement à chaque stagiaire dès son inscription
- Evaluations à chaud (tour de table à l'issue de la dernière journée de formation en présence du formateur et envoi d'un questionnaire à retourner sous 2 semaines)
- Evaluation à froid à 6 mois de la dernière session afin de vérifier l'impact de la formation sur la pratique professionnelle de chaque participant

L'évaluation porte sur l'information, l'accueil, l'organisation logistique, la conformité de la formation avec le programme, les contenus, les modalités d'animation, les qualités du formateur.trice ou de l'intervenant.e, les méthodes pédagogiques et les supports de formation. Le questionnaire d'évaluation comprend aussi des questions ouvertes afin de favoriser l'expression constructive, notamment sur le réinvestissement des acquis dans la pratique professionnelle, une note globale ainsi que le recueil d'attentes du stagiaire concernant une suite éventuelle ou une formation complémentaire.

Conditions d'accueil des participants

Les effectifs

En règle générale : effectif maximal de 12 à 15 participants, réduit à 6 ou 8 pour les nécessités de certaines thématiques de formation (travail sur postes informatiques par exemple) et jusqu'à 20 pour les formations pratiques permettant une forte dynamique de groupe.

La salle de formation

Une salle de formation de 80 m2 équipée. Connexion WIFI, espace ressource et coin détente, catering.

Les supports pédagogiques

Un livret pédagogique, le cas échéant le powerpoint de présentation, et/ou des ressources numériques éventuellement accessibles via une plateforme collaborative. Dans un souci de préservation de l'environnement, nous privilégions désormais les ressources numériques.

Le suivi des stagiaires en formation professionnelle

Un questionnaire de positionnement est adressé au stagiaire dès son inscription.

Une convocation lui est adressée par courriel au moins une semaine avant la première session. Elle rappelle les horaires de formation, les modalités d'accueil, de repas, de stationnement et d'accès à nos locaux. Elle précise les besoins particuliers liés à la thématique de formation (tenue souple, apporter son instrument, téléchargements d'outils numériques le cas échéant...).

Feuilles d'émargement par demi-journée de formation et par employeur (feuille d'émargement collective pour les formations en intra).

Envoi au stagiaire et à son employeur à l'issue de la formation, d'une attestation d'assiduité et d'un certificat de réalisation de l'action de formation précisant les acquis.

Les étapes d'évaluation de la formation se déroulent comme suit :

- Une évaluation à chaud sous la forme d'un tour de table favorisant l'expression libre de chacun
- Un questionnaire d'évaluation à nous retourner dans les 15 jours qui suivent la formation
- Une évaluation à 6 mois permettant au stagiaire de nous préciser comment il a pu réinvestir les acquis de la formation dans sa pratique professionnelle.

Désignation d'un référent en charge du suivi et du traitement des réclamations et des incidents : Anne Garzuel – agarzuel@md44.asso.fr

L'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap dans nos formations

Les besoins des personnes en situation de handicap sont pris en compte sur entretien auprès de la référente handicap. Nous avons à cœur de personnaliser et d'adapter l'accueil et l'accès à la formation de personnes en situation de handicap, quelle que soit leur situation.

Nous contribuons ainsi à :

- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap en amont de leur participation à une formation
- Assurer une égalité de traitement dès l'inscription, dans le suivi et le déroulement de la formation.
- Favoriser et développer l'accessibilité pédagogique des formations que nous proposons, en repérant les problématiques et les axes d'amélioration.
- Mobiliser le cas échéant les dispositifs d'appui pour la compensation du handicap en formation, en lien avec les acteurs et organismes spécialisés
- Répondre aux obligations des organismes de formation pour l'accueil des personnes handicapées

Nous nous appuyons sur nos connaissances, notre expérience et notre réseau afin de respecter le cadre législatif et réglementaire concernant l'accessibilité.

Pour toute demande, contacter la référente handicap : Anne Garzuel – agarzuel@md44.asso.fr

La démarche qualité du pôle formation (Cultiver la ressource) Musique et Danse en Loire-Atlantique

Musique et Danse en Loire-Atlantique est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses formations et prestations.

Un questionnaire de positionnement est adressé à chaque stagiaire en amont des sessions de formation inter, à l'employeur, prescripteur de la formation pour les formations d'équipe ou formations en intra. En fonction des réponses lors du recueil des attentes des futurs stagiaires, des adaptations pédagogiques peuvent être mises en place en lien avec le formateur.trice.

Chaque session de formation fera l'objet d'une évaluation par les stagiaires et les commanditaires.

Les évaluations sont systématiquement analysées et synthétisées par la référente formation professionnelle de Musique et Danse en Loire-Atlantique.

Les modalités d'organisation du suivi des stagiaires

Une convocation est adressée aux stagiaires, par courriel ou à défaut par la poste, une semaine avant la première session de formation. Elle précise les horaires et le lieu de la formation, les besoins spécifiques (tenue souple, apporter son instrument, un ordinateur portable, présenter un fichier audio ou vidéo etc...) en fonction des besoins liés à la thématique de formation, les modalités de repas et de parking. Elle est accompagnée du livret d'accueil du stagiaire, d'une fiche précisant les modalités d'accueil et de circulation dans les locaux en contexte de crise sanitaire de COVID 19, et du règlement intérieur pour la formation.

Une feuille d'émargement est mise à disposition des stagiaires par demi-journée de formation. Elle doit obligatoirement être signée par les personnes présentes au commencement de chaque demi-journée de formation. Désormais, nos feuilles d'émargement seront individualisées pour chaque employeur.

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation de l'action de formation sera adressé à chaque stagiaire ainsi qu'à son employeur.

Le suivi des incidents et des réclamations est assuré par la référente formation. En cas de besoin, elle assurera une médiation. Anne Garzuel - 02 51 84 38 89 / agarzuel@md44.asso.fr

Inscription à nos formations :

Pour les salariés de la branche ECLAT (ex animation) : demande auprès de leur employeur avant de s'inscrire à la formation. Un devis, ainsi que le programme pédagogique leur est remis sur demande auprès du pôle formation de Musique et Danse en Loire-Atlantique.

Les employeurs peuvent solliciter UNIFORMATION, OPCO référent du secteur de la cohésion sociale : www.uniformation.fr

Pour les salariés des structures de spectacle vivant : demande auprès de leur employeur avant de s'inscrire à la formation. Un devis, ainsi que le programme pédagogique leur est remis sur demande auprès du pôle formation de Musique et Danse en Loire-Atlantique.

L'AFDAS est l'OPCO référente du secteur du secteur du spectacle vivant : www.afdas.com

Pour les demandeur.se d'emploi :

Demande à effectuer auprès de votre conseiller Pôle emploi pour connaître vos droits à la formation.

Pour les artistes du spectacle :

Demande de prise en charge auprès de l'AFDAS : www.afdas.com

Pour les agents de la fonction publique territoriale :

Possibilité de s'inscrire à nos formations avec l'accord de votre collectivité qui financera votre départ en formation. Se renseigner auprès de l'employeur ou de la direction des ressources humaines de votre collectivité.